communiqué de presse

econocom

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

1er mars 2024

Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 2 avril 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'Econocom Group SE se tiendra le 2 avril 2024, aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il est proposé à cette occasion de :

- renouveler les mandats d'Econocom International BV et de Monsieur Jean-Philippe Roesch en qualité d'administrateurs ainsi que celui de Madame Marie-Christine Levet en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2028;
- prendre acte de la fin du mandat de Madame Adeline-Challon Kemoun en qualité d'administrateur ; et
- nommer Madame Chantal De Vrieze et Monsieur Philippe Capron en qualité respectivement d'administrateur et d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2028.

Le Conseil d'administration propose à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui suivra cette Assemblée Générale Ordinaire, de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré. Ce remboursement représentera un montant de 0,16 euro par action.

Le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la décision de cette Assemblée Générale aux annexes du Moniteur belge. Les dates exactes de détachement et de mise en paiement du coupon seront précisées dans un prochain communiqué.

L'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont disponibles sur le site Internet d'Econocom Group (https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales) et au siège d'Econocom Group SE.

À PROPOS D'ECONOCOM

Le groupe Econocom, créé il y a 50 ans, est précurseur dans l'accompagnement de la transformation digitale des entreprises. Ses solutions, centrées sur le développement et la transformation de la workplace, de l'audiovisuel & du digital signage ainsi que des infrastructures, couvrent la responsabilité globale des expertises nécessaires à la réalisation d'un projet digital : de la phase de design et d'aide au choix de la solution jusqu'au déploiement des équipements et à leur infogérance. Cela inclut l'achat ou la location des équipements, leur customisation, les services associés et managés, ainsi que le reconditionnement des équipements en fin de vie.

Présent dans 16 pays avec plus de 8 800 collaborateurs, Econocom est coté sur Euronext à Bruxelles, indices Bel Mid et Family Business, et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 681 millions d'euros en 2023.